

PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2020

Ecole Maurice Martinon de Sainte-Verge

Le présent protocole sanitaire repose sur le protocole sanitaire élaboré par les autorités du pays le 26 août 2020 et les directives municipales locales.

Il vise à présenter le dispositif qui sera mis en œuvre à l'école Maurice Martinon de Sainte-Verge.

Rôle des parents :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur d'école.

- Le retour à l'école ou à l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des « clusters » (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).

- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires restera interdit.

Application des gestes barrières :

- Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



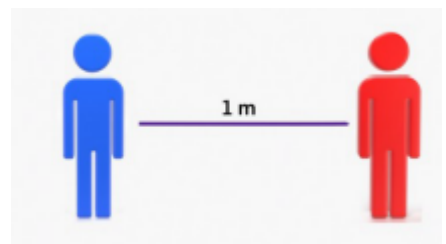
Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Le maintien de la distanciation physique :

- Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.



- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Le lavage des mains :

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :
 - o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
 - o avant chaque repas ;
 - o après être allé aux toilettes ;
 - o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.



Le port du masque :

Pour les personnels

- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves** et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs *. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

- Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
 - pour les **élèves des écoles maternelles** le port du masque est à proscrire ;
 - pour les **élèves des écoles élémentaires**, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ; les **parents des élèves de CM1-CM2** pourront fournir un masque à leurs enfants afin qu'ils puissent ponctuellement travailler en groupe ou faire du tutorat.
 - pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

La ventilation des classes et autres locaux :

- **L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.** Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés **le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner** (en l'absence de personnes) et **pendant le nettoyage des locaux**. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage des élèves :

- La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour **limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes**. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. **Les personnels portent un masque durant tous leurs déplacements.**

Le nettoyage et la désinfection des locaux :

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

La formation, l'information et la communication :

- Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

- Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

- Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :
 - o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
 - o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
 - o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
 - o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
 - o des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
 - o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
 - o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
 - o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
 - o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
 - o de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

- Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

Transport scolaire :

- **Le transport scolaire sera remis en place aux points de ramassage et aux horaires habituels.**
- Le port **d'un masque sera obligatoire** pour le chauffeur, le personnel encadrant **ainsi que pour les élèves** qui pourront s'installer tous les 2 sièges afin de garantir la distanciation physique.

Le fonctionnement de l'école :

Les horaires :

- L'école reprend un fonctionnement sur **une semaine de 4 jours et demi** et **les TAP** (Temps d'Activités Périscolaires encadrés par le personnel communal **auront lieu le mardi et le vendredi de 15h à 16h30**).
- Etant donné les effectifs chargés des classes, les **maternelles utiliseront 2 locaux** : garderie et salle de classe, **les GS-CP utiliseront les 2 salles de classe du bas**, les **CE1-CE2 utiliseront les 2 salles de classe du haut** et les **CM1-CM2 utiliseront la salle du Four à Pain**.
- Pour les élèves de maternelle et de GS-CP, les horaires de classe restent inchangés : **8h50 à 12h et 13h20 à 16h30**.
- **Pour les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2, les horaires seront légèrement modifiés durant la pause méridienne : 8h50 à 12h10 et 13h30 à 16h30.**
- **Les horaires du mercredi matin restent inchangés : 9h-12h.**
- Pour les enfants déjeunant chez eux, **le retour à l'école devra se faire à 13h20** pour les maternelles et GS-CP et **à 13h30 pour les CE et CM** aux mêmes endroits que le matin.

La cantine :

- Les enfants devront se laver les mains **avant et après** la cantine.
- Tous les enfants pourront manger à la cantine. Ils seront séparés d'un mètre en face à face et les classes ne se croiseront pas. Les élèves seront séparés en 2 groupes classe sous la surveillance d'un agent par groupe.
- Les serviettes en tissus seront interdites, nous leur fournirons des serviettes en papier jetables. Aucun déplacement ne sera autorisé. Ils seront servis en plats chauds et en eau par les agents.

- Il y aura 2 services :
 - **1^{er} service pour les maternelles et GS-CP de : 11h55 à 12h40**
 - Nettoyage et désinfection des locaux de : 12h40 à 12h55
 - **2^{ème} service pour les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 de : 12h55 à 13h30**
- L'accès aux toilettes dans la cour sera encadré par un autre agent. Il veillera au respect des règles d'hygiène. Les élèves seront dans des cours différentes en fonction de leur groupe classe.

La circulation au sein de l'école et à l'extérieur :

- **L'accès aux bâtiments scolaires par les parents reste interdit. Les parents devront respecter les horaires d'entrée et de sortie des élèves ainsi que les sens de circulation.**
- **Les déplacements des élèves et les sens de circulation au sein de l'école ont été pensés afin de limiter les croisements des élèves entre classes.**
- **Un balisage sera mis en place à l'extérieur pour l'entrée et la sortie des classes** avec des barrières et des affichettes.
- **Pour l'entrée**, il n'y aura plus d'accueil dans la cour ou dans la classe de 8h50 à 9h et de 13h20 à 13h30. Chaque classe aura un accès défini indiqué par un fléchage : les élèves de maternelle seront accueillis au portail de la cour maternelle, les CM seront accueillis par la porte de la salle du Four à Pain au fond du parking, et les GS-CP seront accueillis au portail élémentaire et les CE1-CE2 au portail accès pompiers. **Vous indiquerez aux adultes qui sont d'accueil pour les élèves de la maternelle jusqu'au CP, les informations concernant la garderie et la cantine pour la journée.**
- **Pour la sortie**, les lieux pour chaque classe restent identiques à l'entrée. Dans les files d'attente, veuillez respecter les distances de sécurité. Les enfants seront prêts et vous attendront dans leurs cours respectives. L'enseignant appellera votre enfant lorsqu'il vous verra et vous devrez repartir en suivant le sens de circulation. **Les fratries seront rassemblées au point de sortie du plus jeune enfant** pour faciliter la sortie et éviter la multiplication des déplacements.
- Dans la mesure du possible, attendez dans vos voitures ou respectez la distanciation physique et/ou portez un masque si vous échangez avec d'autres parents sur le parking.

Les récréations :

- Les récréations seront organisées par groupes classe et **dans 3 cours** distinctes :
 - Les maternelles dans la cour maternelle
 - Les GS-CP et les CE1-CE2 dans la cour élémentaire en horaires décalés
 - Les CM1-CM2 sur le city stade
- Les récréations se feront sous **la surveillance d'un enseignant avec l'aide d'un autre adulte** de l'école selon les horaires suivants :
 - **Le matin :**
 - ° les **maternelles de 10h15 à 10h45**
 - ° les **GS/CP de 10h15 à 10h40**
 - ° les **CE1-CE2 de 10h40 à 11h**
 - ° les **CM de 10h30 à 10h50.**
 - **L'après-midi :**
 - ° les **maternelles de 15h à 15h30** (cour maternelle)
 - ° les **GS/CP de 15h à 15h30** (cour cantine)
 - ° les **CE1-CE2 de 15h à 15h20** (cour élémentaire)
 - ° les **CM de 15h 10 à 15h30** (city stade)
- Les jeux et matériel de sport pourront être utilisés par les enfants d'une même classe.
- La structure dans la cour maternelle sera accessible.
- Chaque classe est pourvue d'un bloc toilettes indépendant des autres classes. Les enseignants et les agents municipaux encadreront les passages aux toilettes et le lavage des mains. Le nombre d'enfants sera limité au nombre de toilettes disponibles. Les enfants devront se laver les mains après le passage aux toilettes.

La garderie :

- Les horaires restent inchangés et il n'y aura pas besoin d'inscription préalable pour le matin. L'inscription à la garderie du soir se fera le matin-même à l'école comme les années précédentes. Les goûters du soir sont toujours prévus par la cantine.
- Il n'y aura que **15 élèves admis dans la garderie actuelle (élèves arrivant avant 8h30 en général)**, les enfants arrivant après seront pris en charge par un agent communal **dans la cour maternelle jusqu'à 8h50**.
- Les enfants devront se laver les mains avant d'entrer dans la garderie et après le goûter.
- Les enfants seront espacés d'un mètre et les jeux seront individuels.
- Le matin, vous devez sonner en veillant à ne pas avoir de contact direct avec la sonnette (gant, vêtement, masque) ou en vous lavant les mains après (gel hydroalcoolique) et laisser entrer votre enfant seul dans l'école. Il sera pris en charge par un agent.
- Le soir, vous devez sonner en veillant à ne pas avoir de contact direct avec la sonnette (gant, vêtement, masque) ou en vous lavant les mains après (gel hydroalcoolique) et un adulte accompagnera votre enfant jusqu'à la porte pour le faire sortir. **Les enfants de maternelle iront en garderie jusqu'à 17h30 dans la « salle éveil » près de la salle du Four à Pain au fond du parking, puis iront en salle de garderie habituelle. Il faudra donc les récupérer en « salle éveil » avant 17h30 et en salle de garderie après 17h30.**

La bibliothèque :

- **L'accès aux bibliothèques (école et municipale) fonctionnera ainsi que le prêt de livres qui seront mis en décontamination après chaque prêt.**

La classe :

- Chaque classe sera réaménagée en espaçant les tables de travail. Chaque enfant se verra attribuer une place. **Il ne pourra pas se déplacer sauf sur autorisation. Chacun fera en sorte d'avoir son matériel.**
- **Prévoir une petite bouteille d'eau pour boire et un masque pour les élèves prenant le bus et les CM1-CM2.**
- Les enfants devront se laver les mains en arrivant dans la classe, avant et après chaque mouvement hors de la classe.
- Les portes seront ouvertes par les adultes de l'école.
- Les déplacements aux toilettes sur du temps de classe seront à limiter.

Jour de la rentrée :

- **L'ensemble des parents accompagnant leurs enfants devront porter un masque étant donné l'affluence ce jour-là.**
- **Les enfants de maternelle seront accueillis par l'enseignante dans la cour maternelle et de manière exceptionnelle** avec leurs parents qui devront porter un masque.
- **Les enfants de GS-CP et CE1-CE2 seront accueillis aux portails par les enseignantes ainsi que leurs parents qui pourront exceptionnellement** entrer dans la cour pour accompagner leurs enfants s'ils portent un masque.
- **Les élèves de CM1-CM2 seront accueillis dans leur classe par l'enseignante, les parents ne pourront pas entrer dans l'école.**

Informations et réunions de rentrée :

- **Toutes les informations importantes vous seront communiquées par le site de l'école : <http://sitescoles.ac-poitiers.fr/steverge/> et plus ponctuellement par mail.**
- Il n'y aura pas d'Assemblée générale de rentrée, les informations vous seront transmises par le biais du site Internet de l'école.
- **Les réunions de classe se feront en visio-conférence grâce à un lien qui vous sera envoyé par mail.**
- **La note de rentrée sera également consultable sur le site de l'école.**

Le présent protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances sur la propagation du virus.